



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**GRAND
COGNAC**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE
GrandAngoulême / Grand Cognac / Rouillacais / La Rochefoucauld - Porte du Périgord
2020-2022

ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La communauté d'agglomération de GrandAngoulême représentée par Monsieur Jean-François DAURE
- La communauté d'agglomération du Grand Cognac représentée par Monsieur Jérôme SOURISSEAU
- La communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord représentée par Monsieur Jean-Marc BROUILLET
- La communauté de communes du Rouillacais représentée par Monsieur Christian VIGNAUD

ci-après, les « **intercommunalités** » ;
d'une part,

ET

- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,
- L'État représenté par la Préfète de département Marie LAJUS,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa directrice régionale Aurélie HENNEQUIN,
- Bpifrance représenté par son directeur régional Alexandre COLIN,
- Pôle emploi représenté par sa directrice régionale Pascale SARRABAYROUSE,
- Business France représenté par son directeur interrégional François MATRAIRE,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;
d'autre part,

AINSI QUE

Les industriels, représentés par :

- Joël DENIS-LUTARD, Schneider Electric (Angoulême)
- Jean-Pierre BERNADET, Bernadet (Châteaubernard)
- François LALUT, CITF (Saint Cybardeaux)

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la communauté XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;

Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;

[liste des visas à adapter et compléter]

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

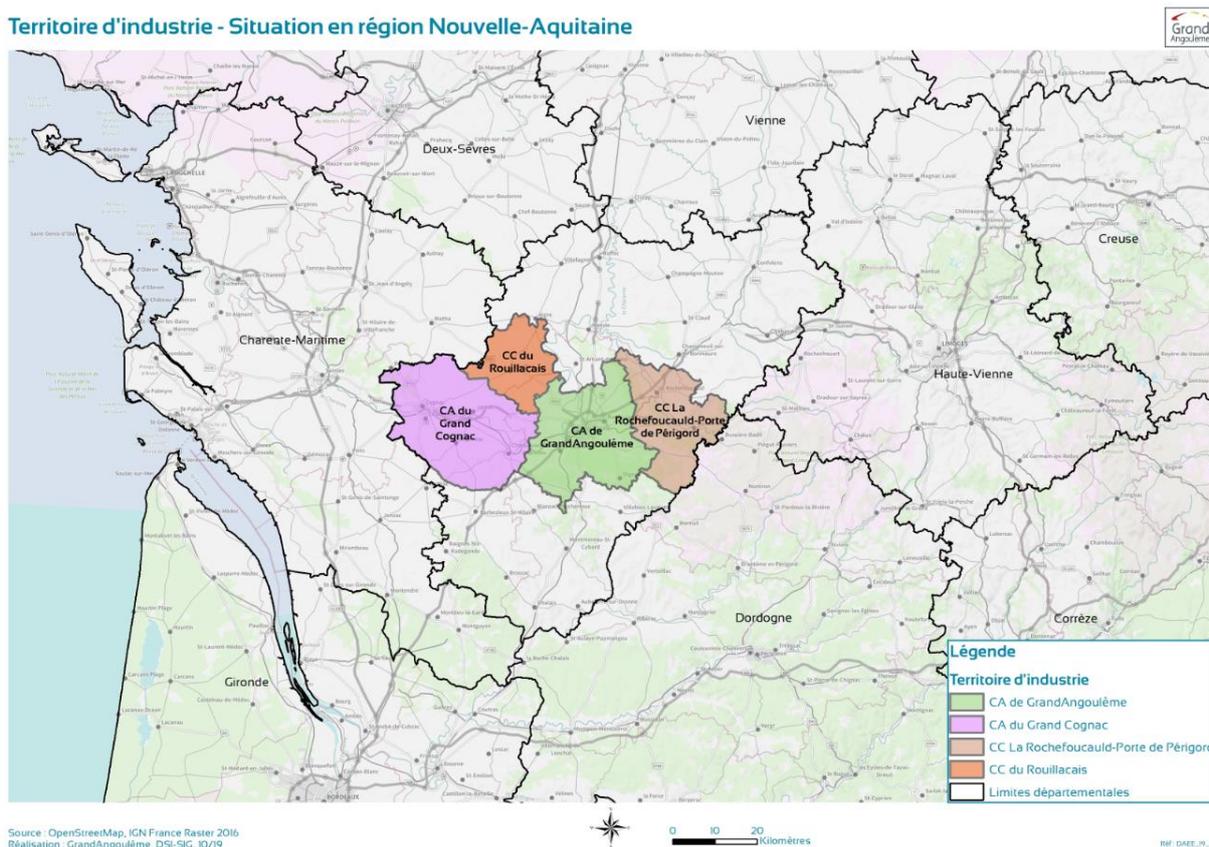
Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire « **Angoulême-Cognac** » a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

1 - Un territoire au positionnement favorable au sein de la région Nouvelle-Aquitaine

Territoire d'industrie - Situation en région Nouvelle-Aquitaine



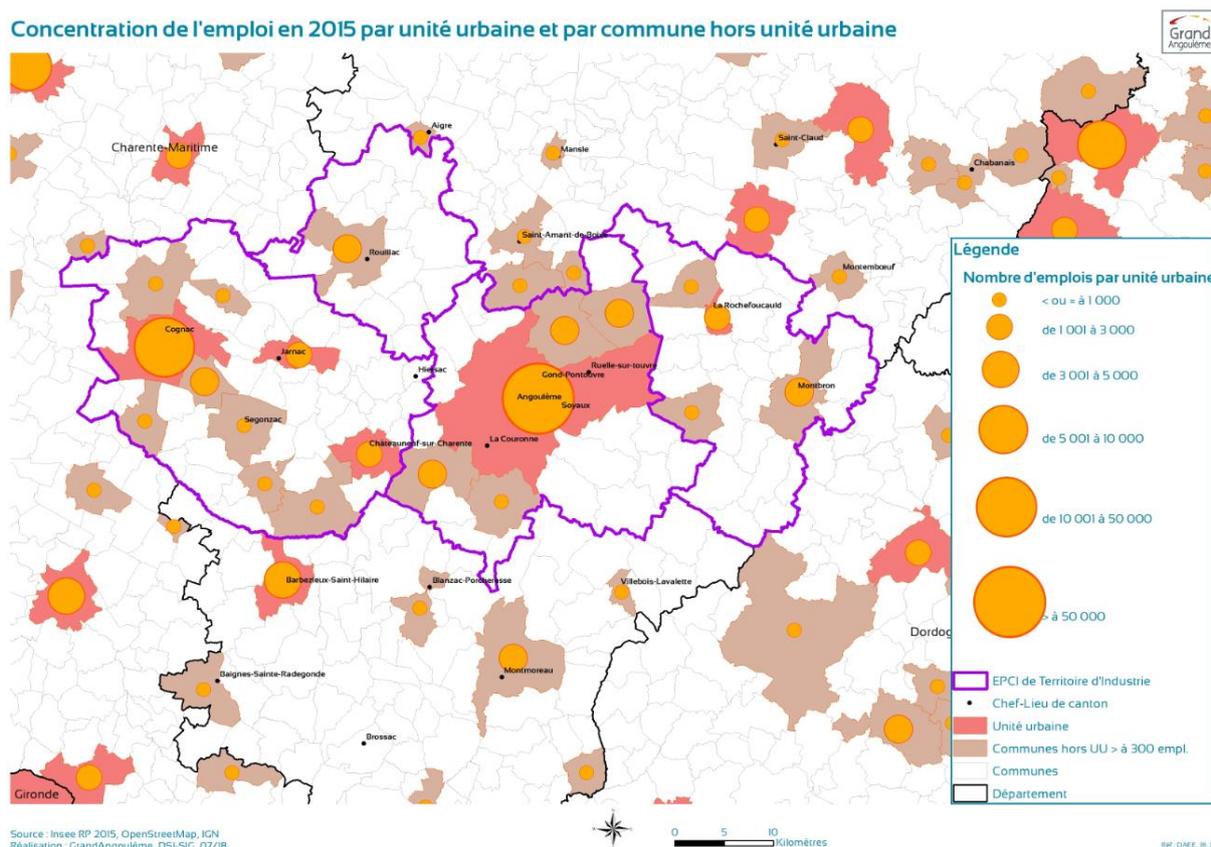
Le territoire est positionné sur l'axe Limoges-Val de Charente-Océan et bénéficie d'une situation favorable au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis juillet 2017, la LGV accélère les liaisons vers Bordeaux et Paris. Cependant, une fragilité sur les dessertes ferroviaires de proximité et plus particulièrement vers l'Est demeure. Or, du fait d'un trafic usagers en croissance, le territoire maintient sa volonté de restaurer la ligne régionale Angoulême – Limoges.

Par ailleurs, malgré une finalisation des aménagements routiers sur l'axe Est-Ouest, le territoire se trouve à l'écart du réseau autoroutier.

Le territoire d'industrie, est polarisé autour des centres urbains d'Angoulême et de Cognac qui centralisent l'emploi, l'activité, la population et les migrations domicile-travail.

Concentration de l'emploi en 2015 par unité urbaine et par commune hors unité urbaine



2 - Un dynamisme économique fragile pour un territoire en reconversion

Le territoire de contractualisation a souffert d'une perte d'emplois salariés importante entre 2008 et 2014 même s'il est à noter que le territoire de Cognac a été épargné grâce à une économie plutôt résiliente face à la crise.

Depuis 2014, la tendance s'est inversée mais cette récente amélioration ne vient pas combler la perte d'emplois depuis 2008. Les emplois privés ont ainsi progressé de 347 salariés entre 2014 et 2019 sur Angoulême et de 1913 sur Cognac soit +0,5 % et + 9,7 % sur la période. Le taux de chômage reste élevé.

3 - Un territoire à spécialisation industrielle

L'industrie demeure un secteur important de l'activité locale puisque 21 900 salariés y travaillent, soit 26.4% de l'emploi total (contre 17% au niveau de la région Nouvelle Aquitaine). Cependant, les effectifs dans l'industrie continuent de s'éroder avec -6,6 % depuis 2013 (-0,6% entre 2017 et 2018).

Le territoire reste riche d'implantations industrielles de toutes tailles (TPE à établissement de groupes mondiaux) excellent dans plusieurs domaines de spécialisation :

- **Spiritueux/ Cognac :**

L'essor du cognac dans le monde représente 3,5 Milliards d'euros de chiffre d'affaire par an et plus de 200 000 millions de bouteilles vendues annuellement dans le monde (dont 98% à l'export) et entraîne l'implantation et le développement sur le territoire de Grand Cognac de l'ensemble des savoir-faire industriels (tonnellerie, bouchons, verriers, emballage/packaging, imprimerie/étiquettes, ...) nécessaires à la fabrication de cognac et/ou de spiritueux. La présence sur le territoire de l'ensemble de la chaîne

de valeur a permis de développer également la production de spiritueux super premium (haut de gamme, près de 50% des spiritueux super premium produits dans le monde étant issus du territoire. Aussi, même si le tissu industriel cognaçais est composé en très grande partie de TPE/PME en développement, il accueille également des grands groupes (Pernot Ricard, LVMH, Bacardi ...) générateurs d'emploi et de dynamisme pour le territoire. Les effets induits par ce dynamisme sont notamment la présence de trois clusters qui contribuent à travers leurs plans d'actions à animer et accompagner le développement du tissu économique industriel.

- **La mécatronique et le process industriel 4.0**

La présence d'acteurs majeurs de la défense (Naval Group), du stockage de l'énergie (SAFT et ARTS ENERGY), des systèmes d'entraînement et de production d'énergie (LEROY SOMER) et d'équipementiers électriques (SCHNEIDER Electric) associés à un réseau de sous-traitants historiques, fait que le territoire cultive un riche savoir-faire en mécanique et électromécanique.

- **L'image animée et les Industries Culturelles et Créatives**

Avec le Pôle Image Magelis et un savoir-faire internationalement reconnu, les atouts du territoire vont bien au-delà de la seule bande dessinée, disposant de compétences, débouchés et passerelles industriels remarquables.

L'enjeu pour le territoire dans les années à venir sera de conserver son avantage comparatif dans la filière image en accompagnant l'évolution des entreprises du secteur vers de nouveaux marchés à l'export ou vers des diversifications d'activité, notamment en consolidant le potentiel créatif des entreprises par la création d'une dynamique collective autour des industries créatives.

- **Le packaging et le luxe**

A la croisée des différents supports que sont le papier, le carton, les plastiques, le bois, le verre, et réunissant des entreprises leaders et innovantes de toutes tailles (TPE, PME, groupes internationaux) ainsi que des centres de formations reconnus, le territoire dispose d'atouts considérables sur cet écosystème industriel trans-filières.

4 - Anticiper les défis à venir

L'analyse menée par les partenaires et les industriels a permis de dégager les atouts et les faiblesses suivantes :

Atouts

- Des secteurs industriels diversifiés
- Des filières locomotives : cognac/spiritueux, industries mécatroniques...
- Un positionnement géographique stratégique
- La présence de grands comptes et un tissu dynamique de TPE/PME

Faiblesses

- Pas de centre d'expertise adossé à l'une des filières d'excellence
- Des centres de décision en dehors du département
- Des difficultés de recrutement
- La RN141 non finalisée dans sa totalité entre Cognac et Angoulême

Opportunités

- Dynamique des filières d'excellence
- Développement de projets collaboratifs
- Un territoire d'excellence en matière de transition énergétique (politique publique et industriels)
- Des liens avec la métropole Bordelaise

Menaces

- Absence de centre d'expertise d'envergure régionale sur les domaines de spécialisation
- Des tensions sur les réserves foncières à vocation industrielles/logistiques
- Le départ d'entreprises innovantes faute de compétence

Les enjeux communs identifiés sont les suivants :

- Accompagner l'évolution des métiers au regard de la transition numérique et anticiper les tensions sur les compétences clés
- Planifier la raréfaction du foncier économique avec une tendance de fond vers une restriction de l'artificialisation des sols
- Innovation : accompagner le développement des entreprises industrielles dans l'intégration de méthodes d'innovation et de créativité afin d'anticiper les changements de paradigme.

Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

- **AMBITION 1 / Assurer la cohérence de l'écosystème de l'innovation en favorisant l'échange et l'animation territoriale.**
Le déploiement de la technopole Eurekatech sur le territoire d'industrie Angoulême Cognac contribue d'ores et déjà à cette cohérence.
- **AMBITION 2 / Densifier les infrastructures à vocation économique (offre immobilière et foncière, réseau haut débit...).**
Les acteurs souhaitent disposer d'une offre en adéquation avec la nécessité d'être rapidement connecté physiquement et numériquement avec le territoire régional/national/international.
- **AMBITION 3 / Amplifier les créations d'emplois par un soutien à l'entrepreneuriat, l'innovation et la diversification des entreprises.**
Caractérisé par une orientation industrielle historique, le territoire présente un niveau de chômage élevé par rapport aux territoires de comparaison et une dynamique de création d'entreprises qui s'essouffle. Il s'agit donc de mobiliser les outils et ressources qui permettront d'adapter et redynamiser l'écosystème économique. L'objectif est également d'affirmer les principales filières d'excellence du territoire comme moteur d'attractivité et d'innovation économique.
Projet associé :
 - Parcours innovation – Start Up – Grands comptes
- **AMBITION 4 / Développer l'offre de service en matière de programmes de recherche et de transfert de technologie**
Projets associés :
 - Développement de la plateforme technologique process industriel du futur – Krysalide ;
 - Définition d'une offre similaire et complémentaire sur Cognac

➤ **AMBITION 5 / Favoriser la structuration des filières et le développement de pôles d'excellence économique.**

L'objectif vise à capitaliser sur les spécialisations du territoire d'industrie et celles de la Charente – image, industrie du process, luxe, spiritueux et packaging – en proposant un ensemble de nouveaux services aux entreprises, clusters, écoles afin d'intensifier la création de start up, d'accompagner la croissance des entreprises sur les marchés de demain au bénéfice de la création de valeur ajoutée et d'emplois.

➤ **AMBITION 6 / Amplifier l'attractivité du territoire au service de l'emploi et de la création de valeur ajoutée.**

Le territoire connaît une croissance démographique modérée, un vieillissement de sa population ainsi qu'un recul de l'emploi industriel. Par ailleurs, le territoire peine à recruter des profils qualifiés, et souhaite construire un programme fédérateur de communication et d'accueil pour développer son attractivité.

Actions déjà engagées

Des actions ont été engagées par les signataires pour accompagner le territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années :

1. Consolider l'écosystème de l'image et le rendre plus lisible et plus visible

Les activités associées à l'image animée et aux Industries Culturelles et Créatives constituent une spécificité reconnue du territoire, remarquablement développées sur le bassin d'Angoulême.

Ce secteur est notamment soutenu dans le cadre des programmes portés par les principales structures qui fédèrent les acteurs et initiatives sur le territoire (**Pole Image Magelis, EESI, Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image...**), bénéficiant notamment du partenariat financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et des collectivités locales (contributions statutaires, soutien aux opérations structurantes).

2. Soutenir la dynamique économique par le soutien à la création d'entreprises

Le territoire doit être le garant des conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat, définir et porter une stratégie territoriale facilitante. Le programme doit pouvoir accompagner les entrepreneurs portant des projets innovants.

- **Krysalide** : Futur lieu d'accueil des start-up et des entreprises porteuses d'innovation, ce bâtiment expérimente aussi la « pile hydrogène », développée par la société Nexeya et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) Tech. Le principe est de stocker les surplus d'énergie produits par les panneaux photovoltaïques grâce à la pile hydrogène, puis de la restituer lorsque les énergies renouvelables ne produisent pas suffisamment par rapport à la consommation du bâtiment sous forme d'électricité ou, en complément, sous forme de chaleur.
Coût du projet : 4 099 474€ - Soutien régional (FEDER) : 2 600 000€

- **Technopole – Eurékatech** : En 2020, une plateforme mutualisée d'expérimentation et de démonstration autour des spécialisations Lean, IHM, formation process, RV et RA adaptée aux process du futur sera créée et équipée. Elle sera située sur le Technoparc Krysalide. Cette plateforme aura pour vocation d'accompagner l'innovation dans le process industriel du futur et de jouer un rôle dans la diffusion/formation aux bonnes pratiques auprès du tissu régional des entreprises artisanales et industrielles. Elle fera également le lien avec l'expérimentation portée par Nexeya et le CEA Tech concernant les usages de l'H2 stationnaire en questionnant la possibilité d'intégrer l'H2 dans le process industriel en substitution de source d'énergie carbonée.
Coût du projet : 319 700€ (2019) - Soutien régional : 90 000€

- **Animation de la Fabrique à Entreprendre (missions quartiers prioritaires) :** La Caisse des Dépôts a créé la marque « La Fabrique à Entreprendre » pour fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux créatrices et créateurs d'entreprise. GrandAngoulême anime ce dispositif.
Coût du projet : 89 391€ - Soutien régional : 16 278€

3. Retenir les étudiants d'aujourd'hui qui sont les actifs de demain

Le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche est un facteur clé de développement. Par ailleurs, établir des liens plus marqués entre les formations et les entreprises locales est un défi urgent à relever, notamment en affichant un soutien à la recherche, au développement des formations, au transfert de savoirs et à l'entrepreneuriat.

- **Grande Ecole du numérique – Open Lab :** Labélisée « Grande École du Numérique » depuis Décembre 2018, CCI Open Lab vise à proposer des cursus spécialisés destinés à l'insertion de tous publics dans les métiers du numérique, avec un cycle alternatif et innovant.
Coût du projet : 189 420€ (2019) - Soutien régional : 39 420€
- **Ecole de la 2^{ème} chance :** L'Ecole de la 2e Chance (E2C) est un dispositif qui vise à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 35 ans. Elle repose sur le principe de l'alternance en entreprise et sur l'individualisation des parcours en apprentissage dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs de base. L'école sur GrandAngoulême sera la troisième du genre en Poitou-Charentes. L'école va ouvrir ses portes en décembre prochain et sera installée sur le site de la pépinière d'entreprises de l'agglomération angoumoisine.
Coût du projet : 160 400€ (2019) - Soutien régional : 50 000€

4. Renforcer l'offre de formation Enseignement Supérieur sur le territoire de Grand Cognac

- **Réhabilitation de l'Université des Spiritueux :** L'excellence de la filière spiritueux sur le territoire de Grand Cognac nécessite des formations supérieures spécialisées. L'Université des Spiritueux installée depuis 30 ans sur la commune de Segonzac accueille chaque année 25 étudiants sur un double Master 2. Aussi, pour permettre d'accompagner au mieux la filière dans son développement, il est nécessaire de développer l'offre de formation en maintenant l'implantation sur Segonzac et donc d'accroître la capacité d'accueil du bâtiment à travers une réhabilitation et une extension du bâti existant.
Coût du projet : 1 435 475 € - Soutien Régional : 400 000 €
- **Accompagner le développement de la filière cognac à travers une démarche de GPECT**
Les difficultés de recrutement rencontrées sur la filière cognac et la pénurie de compétences sur certains savoir faire met en péril la croissance de la filière. Aussi Grand Cognac a souhaité poursuivre les démarches initiées en 2015 dans le cadre de la démarche DEFI cognac.
Coût du projet : 114 000 € - Soutien Régional : 55 000 €

Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie « **Angoulême-Cognac** »

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques

du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
 - o Pour GrandAngoulême – Jean-Jacques FOURNIE, Conseiller délégué à l'Innovation, l'enseignement supérieur et la recherche et Joël DENIS-LUTARD (Schneider Electric / Président de la Technopole EurekaTech)
 - o Pour Grand Cognac – Véronique MARENDAT, Vice-Présidente en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation et Jean-Pierre BERNADET (Directeur Général entreprise Bernadet / Président Atlanpack - Cluster Emballage)
 - o Pour Le Rouillacais – Christian VIGNAUD, Président, et François LALUT (CITF)
 - o Pour La Rochefoucauld Porte du Périgord - Monsieur Jean-Marc BROUILLET, Président.
- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
 - o Pour la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Monsieur Yannick Conseil
 - o Pour la communauté d'agglomération du GrandCognac, Madame Zoé Saffar
 - o La communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, Madame Géraldine Simon
 - o La communauté de communes du Rouillacais, Monsieur Edouard Ganne
- Une équipe projet qui peut être composée des référents des intercommunalité et des autres partenaires

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...) ;
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;

- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

1	Plateforme technologique process industriel du futur Krysalide
2	Parcours innovation – Start up - Grands comptes
3	Renforcer les ressources humaines du Territoire d'Industrie Angoulême/Cognac
4	Expérimentation : Mise en place d'une équipe suppléante de conducteurs de ligne

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet,

les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

Article 7. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à XXX le XX XX 2019, en X exemplaires

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême	La Communauté d'agglomération de Grand Cognac
La Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	La Communauté de communes du Rouillacais
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations	
Pôle Emploi	BPI France
Business France	

Annexe :

- Tableau des actions

Axes stratégiques du projet de contrat	Axe du programme Territoire d'Industrie	N°	Titre Fiche action	Action structurante / en amorçage	Maître d'ouvrage	Coût estimé HT			Typologie d'actions		Plan de financement prévisionnel (cocher + indiquer le montant éventuel)												Commentaires			
						Total	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Europe	TIGA	PIA3	Etat	Banque des territoires (subventions)	Banque des territoires (prêts)	BPI France	Business France	Pôle emploi	ADEME	Région Nouvelle-Aquitaine	Privés / Industriels		EPCI	Autofinancement	Autres
	INNOVER	1	Développement de la plateforme technologique process industriel du futur Krysalide	structurante	Technopole EUREKATECH	A préciser	x	x	x	x										x						Positionnement à définir en cohérence avec le programme de développement de la plateforme régionale d'accélération de l'Usine du Futur Nouvelle-Aquitaine
	INNOVER	2	Parcours innovation - Scale up - Grands comptes	structurante	Technopole EUREKATECH	170 000 €	70 000 €	100 000 €	x	x																
	ATTIRER	3	Renforcer les ressources humaines du Territoire d'Industrie Angoulême/Cognac	structurante	EPCI	66 000 €		66 000 €		x																Programme d'actions à conduire en lien avec les acteurs et initiatives engagés en région Nouvelle-Aquitaine (CAP métiers, ...).
	RECRUTER	4	Expérimentation : Mise en place d'une équipe suppléante de conducteurs de ligne	structurante	Groupement d'employeurs - GE16 Emploi	105 000 €		105 000 €		x										x						Caractère expérimental du projet, à suivre dans le cadre des appels à projets 2020 du Conseil régional (FEST : Formation en situation de travail; Fonds d'innovation - animation-) et ESS (structure associative).
	ATTIRER	1	Structurer l'offre de développement économique autour d'un lieu mutualisé	Action en amorçage	Grand Cognac	1 150 000 €	1 150 000 €		x																	
	ATTIRER	2	Requalification sites industriels	Action en amorçage	EPCI	250 000 € / 1 000 000 €			x																	
	ATTIRER	3	Fournir des outils de communication fédérateurs et attractifs aux industries du territoire	Action en amorçage	Union Patronale	35 000 €		35 000 €		x																
	ATTIRER	4	Accueil des nouveaux arrivants	Action en amorçage	EPCI	45 000 €	5 000 €	40 000 €	x	x																
	RECRUTER	5	Développer la notion d'entreprise apprenante	Action en amorçage	à préciser	100 000 €		100 000 €		x																
	RECRUTER	6	Encourager l'innovation sociale : Insertion par l'Activité Economique et RSE	Action en amorçage	à préciser (DIRECCTE, entreprises)	210 000 €		210 000 €		x																